



Déclaration d'assemblage

Nom et adresse de l'assembleur

FARMOR – ZA des Pierrelets – 38 Avenue des Pierrelets –
45380 Chaingy

Déclare que l'assemblage de la mallette PPMS référence VAL 4048 PP dont la composition est détaillée ci-dessous :

**1 brassard, 1 radio à piles, 1 ruban adhésif, 1 rouleau d'essuie tout, 1 lampe de poche avec piles, 20 gobelets jetables, 2 sacs poubelle
1 jeu de cartes, 1 stylo, 1 carnet** /

1 couverture de survie	CLASSE I
1 écharpe triangulaire	CLASSE I
1 thermomètre frontal	/
20 pansements adhésifs 20 mm x 72 mm	CLASSE I
10 pansements adhésifs 53 mm x 70 mm	CLASSE I
5 pansements adhésifs 10 cm x 6cm	CLASSE I
2 pansements compressifs stériles	CLASSE I (S)
10 compresses stériles individuelles 20 cm x 20 cm	CLASSE I (S)
10 compresses stériles individuelles 30 cm x 30 cm	CLASSE I (S)
2 bandes extensibles 3 m x 5 cm	CLASSE I
2 bandes extensibles 3 m x 7 cm	CLASSE I
2 bandes extensibles 3 m x 10 cm	CLASSE I
1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm	CLASSE I
1 paire de ciseaux 13 cm à bouts ronds	/
1 pince à écharde à mors plats	/
5 paires de gants jetables	CLASSE I
1 pulvérisateur de 50 ml de solution nettoyante à la chlorhexidine	/
1 flacon de 200ml de gel hydro alcoolique	/
1 m de filet tubulaire pour doigts	CLASSE I
1 m de filet tubulaire pour poignets et chevilles	CLASSE I
10 sucres emballés	/
1 paquet de mouchoirs jetables	/
3 garnitures périodiques	/
1 pack de froid instantané	CLASSE II a
2 sacs plastiques	/
1 livret premiers soins en 10 langues	/

Remplit toutes les exigences de l'article 12 de la directive sur les dispositifs médicaux 93/42/CEE et de l'article R5211-67 du code de la santé publique.

Nous certifions :

- Avoir vérifié la compatibilité réciproque des dispositifs conformément aux instructions des fabricants et les avoir assemblés en suivant leurs instructions ;
- Avoir effectué l'emballage du système ou du nécessaire et fourni aux utilisateurs des informations reprenant les instructions pertinentes des fabricants ;
- Avoir réalisé l'ensemble de ces opérations selon des méthodes appropriées.

Cette déclaration est tenue à la disposition du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pendant une période de 5 ans.

Fait à Chaingy,

Le 09/04/2019

Agnès MAILLARD

Avec Farmor, prenez le Reflex

<http://www.reflex-premiers-secours.com> - info@reflex-premiers-secours.com

